

# CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERES

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE



**CAUE** <sup>13</sup>

18, rue Neuve Sainte-Catherine  
13007 Marseille

[www.caue13.fr](http://www.caue13.fr)

T 04 96 11 01 20  
F 04 91 33 42 49

Le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères est un document didactique et pratique ayant vocation à **guider et harmoniser les actions de chacun** (particulier, lotisseur, etc.) dans une perspective de préservation et de restauration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la commune.

**L'objectif est de caractériser les projets de construction en fonction de la singularité de chacune des situations présentes sur ce territoire.**

Chacune de ces situations fait ainsi l'objet d'une fiche spécifique :

- fiche 1 : S'implanter dans la plaine, en tissu urbain constitué.
- fiche 2 : S'implanter à proximité des vallats.
- fiche 3 : S'implanter en frange d'espaces agricoles.
- fiche 4 : S'implanter dans la pente.
- fiche 5 : Habiter le centre historique.
- fiche 6 : S'implanter au bord de la Rd8n.

Une fiche regarde de manière transversale l'ensemble de ces situations :

- fiche 7 : Palette végétale.

Le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères **s'inscrit en continuité et en complémentarité du règlement du Plan Local d'Urbanisme.**

**Mode d'emploi:**

**1. Chacune des fiches peut être consultée de manière autonome.**

**2. La fiche 1 peut être consultée indépendamment ou associée aux fiches 2, 3 et 4.**

**3. La fiche 7 s'associe à l'ensemble des fiches 1 à 6.**

**3. Chacune des fiches comporte:**

- **une cartographie localisant les situations traitées à l'échelle de la commune.** Elle est accompagnée d'une introduction et d'une définition du thème abordé.

- **une première partie définissant les enjeux à l'échelle du quartier ou de la ville.** Les liens entre actions menées à l'échelle de la parcelle et du quartier y sont explicités.

- **une seconde partie déclinant différentes postures: "J'aménage un quartier", "j'implante un logement", "j'implante une activité".**

*Cahier de recommandations réalisé en collaboration avec  
Audrey Le hénaff, architecte urbaniste,  
& Clémentine Henriot, paysagiste (paysage Trajectoires).*

p. 4 **Fiche 1**  
S'implanter dans la plaine, en tissu urbain constitué.  
*De la rue à la parcelle, une épaisseur à qualifier.*

p. 20 **Fiche 2**  
S'implanter à proximité des vallats.  
*Une épaisseur naturelle et bâtie à considérer.*

p. 28 **Fiche 3**  
S'implanter en frange d'espaces agricoles.  
*S'adresser au grand paysage.*

p. 34 **Fiche 4**  
S'implanter dans la pente.  
*S'intégrer au grand paysage.*

p. 42 **Fiche 5**  
Habiter le centre historique.  
*Le bâti dessine la rue, et construit la silhouette du village.*

p. 52 **Fiche 6**  
S'implanter en bordure de la RD8n.  
*Dessiner le paysage de la mobilité.*

p. 64 **Fiche 7**  
Palette végétale.  
*Cultiver la diversité écologique du territoire, jardiner le paysage.*